



## Have you claimed your Climate Action Incentive payment yet?

Pollution has a cost. It impacts the air we breathe, our children's health, and our economy. That's why the Government of Canada has put a price on carbon pollution.

The Government of Canada has introduced the new climate action incentive payment. In New Brunswick, a family of four could receive \$256 in 2019. You can claim it when you file your Income Tax and Benefit Return.

Find out more at  
**[Canada.ca/climate-action-incentive](https://www.canada.ca/climate-action-incentive).**

If you already filed your Income Tax and Benefit Return and did not claim your climate action incentive payment, visit [Canada.ca/change-tax-return](https://www.canada.ca/change-tax-return) for information on how to change your return.



Canada Revenue  
Agency

Agence du revenu  
du Canada

**Canada**



## Avez-vous demandé votre paiement de l'incitatif à agir pour le climat?

La pollution a un coût. Elle affecte l'air que nous respirons, la santé de nos enfants et notre économie. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a mis un prix sur la pollution par le carbone.

Le gouvernement du Canada a mis en place le nouveau paiement de l'incitatif à agir pour le climat. Au Nouveau-Brunswick, une famille de quatre personnes pourrait recevoir 256 \$ en 2019. Demandez ce montant quand vous produisez votre déclaration de revenus et de prestations.

Pour en savoir plus, allez à  
**[Canada.ca/incitatif-agir-climat](http://Canada.ca/incitatif-agir-climat)**.

Si vous avez déjà produit votre déclaration de revenus et de prestations et que vous n'avez pas demandé le paiement de l'incitatif à agir pour le climat, consultez la page [canada.ca/modifier-declaration-revenus](http://canada.ca/modifier-declaration-revenus) pour savoir comment modifier votre déclaration.

